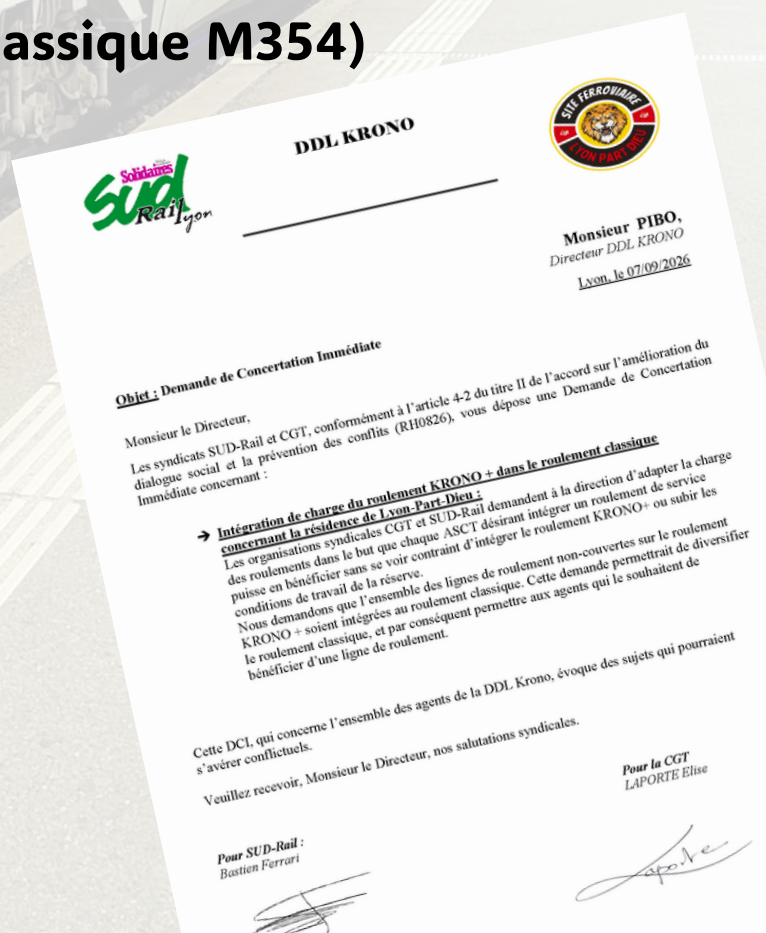


INTÉGRATION DE CHARGE DU ROULEMENT KRONO + DANS LE ROULEMENT CLASSIQUE CONCERNANT LA RÉSIDENCE DE LYON-PART-DIEU

Suite à l'intervention de SUD-Rail et de la CGT, la direction a été contrainte, à partir du prochain changement de service, d'intégrer les lignes de roulement non couvertes du roulement KRONO+ au roulement classique.

Cette avancée permettra aux agents de la réserve qui le souhaitent de bénéficier d'une ligne de roulement (au roulement classique M354)



DDL KRONO

Monsieur **PIBO**,
Directeur DDL KRONO
Lyon, le 07/09/2026

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Les syndicats SUD-Rail et CGT, conformément à l'article 4-2 du titre II de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits (RH0826), vous dépose une Demande de Concertation Immédiate concernant :

→ **Intégration de charge du roulement KRONO + dans le roulement classique concernant la résidence de Lyon-Part-Dieu :**

Les organisations syndicales CGT et SUD-Rail demandent à la direction d'adapter la charge des roulements dans le but que chaque ASCT désirant intégrer un roulement de service puisse en bénéficier sans se voir contraint d'intégrer le roulement KRONO+ ou subir les conditions de travail de la réserve.

Nous demandons que l'ensemble des lignes de roulement non-couvertes sur le roulement KRONO + soient intégrées au roulement classique. Cette demande permettrait de diversifier le roulement classique, et par conséquent permettre aux agents qui le souhaitent de bénéficier d'une ligne de roulement.

Cette DCI, qui concerne l'ensemble des agents de la DDL Krono, évoque des sujets qui pourraient s'avérer conflictuels.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Pour la CGT
LAPORTE Elise

Pour SUD-Rail :
Bastien Ferrari